

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°131-2025

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise VEOLIA EAU afin de pouvoir réaliser un branchement à hauteur du numéro vingt-trois rue Jean PERRIN 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation, et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 13 Octobre 2025 au Vendredi 17 Octobre 2025, la circulation sera interdite (mise en place d'une déviation sur le site) rue Jean PERRIN entre les rues Henri BECQUEREL et André MARIE 14440 Douvres-La-Délivrande Calvados.

ARTICLE II : VEOLIA EAU à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV: Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,**
- La Police Municipale,**
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,**
- VEOLIA EAU,**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Délivrande, le Mardi 16 Septembre 2025.

Monsieur le Maire
Thierry LEFORT.

